

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT DES AFFAIRES

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT FISCAL

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION MANAGEMENT parcours-type Droit et gestion

FISCALITE DE L'ENTREPRISE 1

MERCREDI 6 DECEMBRE 2017

9 H – 12 H

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

**Seules les calculatrices fournies par l'administration
sont autorisées**

Consultation juridique

Dans le cadre de votre activité de consultant(e) fiscal(e), vous êtes interrogé(e) par l'un de vos clients, M. Balthazar, sur différentes problématiques fiscales.

Monsieur Balthazar exploite en son nom propre depuis bientôt 10 ans un commerce de vente d'objets d'art qu'il importe directement de Taiwan.

Il est marié avec Lin, une jeune taiwanaise qu'il a rencontré à l'occasion d'un voyage à Taiwan. Ils se sont mariés en France et n'ont pas conclu de contrat de mariage. Ils vivent et travaillent à Toulouse. Ils ont un enfant (Chen).

Lin est salariée de son époux, mais Chen lui prend l'essentiel de son temps. Lin est employée à temps complet et sa rémunération est de 30.000€ brut / an.

Les questions fiscales que vous pose Monsieur Balthazar sont relatives à l'exercice comptable 2017. Il vous précise qu'en 2016 le chiffre d'affaires de son entreprise était de 265.000€ HT et la TVA exigible de 18.000€, alors qu'en 2015 le chiffre d'affaires était de 185.000€ HT et la TVA exigible de 12.000€.

1) M. Balthazar vous demande de lui préciser le **régime fiscal de son entreprise** pour 2017, aussi bien du point de vue de l'imposition des bénéfices que de la TVA.

2) M. Balthazar a adhéré fin 2016 à un Centre de gestion agréé. Il vous demande de lui préciser **quelles seront les conséquences de cette adhésion pour 2017**.

3) Un restaurant chinois situé à Toulouse a commandé le 10 novembre 2017 différents objets. Le coût total est de 12.000€ HT. M. Balthazar a perçu un acompte de 10% à la commande. **La TVA s'applique-t-elle sur l'acompte ?** Les objets sont livrés et facturés le 10 décembre 2017. **Comment se présente la facture ?**

4) M. Balthazar va recevoir au début du mois de décembre 2017 une importante livraison de marchandises en provenance de Taiwan. Le montant de TVA à payer est conséquent (de l'ordre de 10.000€). En proie à des difficultés de trésorerie, M. Balthazar craint de ne pouvoir faire l'avance de cette taxe. **Pouvez-vous l'aider ?**

5) M. et Mme Balthazar ainsi que Chen s'apprêtent à passer les fêtes de fin d'année à Luchon, où ils retrouveront une grande partie de la famille de M. Balthazar. Devant cette réjouissante perspective, M. Balthazar a décidé d'offrir à chaque convive un objet d'art prélevé sur les stocks du magasin. **Quelles sont les incidences de cette opération du point de vue de la TVA et de l'imposition des bénéfices ?**

6) Le comptable de l'entreprise a demandé à M. Balthazar l'autorisation de ne pas comptabiliser en 2017 - mais seulement en 2018 - deux séries de charges : 1/ des travaux dans le magasin qui ont été réalisés en 2017 mais qui ne seront payés qu'en 2018 (6.000€), 2/ l'annuité d'amortissement linéaire d'installations techniques (3.000€). D'après le comptable en effet, ces charges aggraveront inutilement le résultat de l'entreprise qui sera probablement déficitaire. **Qu'en pensez-vous ?**

7) Pour les mêmes raisons, le même comptable souhaiterait ne pas passer une provision pour dépréciation d'une créance de 5.000€ contre un client qui a été mis en redressement judiciaire le 1^{er} décembre 2017. Selon lui, la provision pourra tout à fait être déduite en 2018. En revanche, il estime inévitable d'avoir à comptabiliser en 2017 une provision pour perte liée à la crise politique en Espagne. Il vous explique en effet que l'indépendance de la Catalogne et l'instauration de droits de douane ferait perdre à M. Balthazar plusieurs clients espagnols. **Qu'en pensez-vous ?**

8) Monsieur Balthazar a acheté il y a 5 ans le local voisin de son magasin afin de servir d'entrepôt (prix : 100.000€). Pendant les 2 premières années, ce local n'a pas été inscrit à son bilan. Il y a 3 ans, ce local a été immobilisé (valeur : 140.000€), et amorti sur 20 ans au taux linéaire. Il y a 1 an, le local a été vendu (prix : 160.000€). **Envisagez l'ensemble des incidences fiscales des opérations susvisées.**

NB : pour résoudre ce dernier cas, vous considérerez que toutes les opérations (achat, affectation et vente) ont été réalisées le 1^{er} janvier de l'année considérée.

NB : Barème : questions 1 à 4 (2 points), question 5 à 8 (3 points)